

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Didier CARDENOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2021

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Catherine AUGUIN, Méloé TRONCHE-FAUCHER, Danièle HUGUET, Laurent MARION et Gérard VERDIER.

Absents excusés : Denis CHAUVET et Véronique PISSAVY.

Secrétaire de séance : Méloé TRONCHE-FAUCHER.

Objet n° 1 : ASSAINISSEMENT : ÉTUDE DIAGNOSTIC. DE 2021-44

Dans le cadre du remplacement de la station d'épuration de la Longeix (création d'une nouvelle station ou poste de relevage), le Conseil municipal, par délibération du 8 décembre 2020, avait décidé de confier la maîtrise d'œuvre à la SAFEGE. A ce jour, il serait plus judicieux d'annuler cette décision et de se prononcer sur l'engagement d'un schéma directeur du système d'assainissement du Bourg visant à préciser les charges hydrauliques et les flux de pollution transportés par les réseaux, à déterminer et localiser les désordres actuels et à définir les travaux de réhabilitation et d'amélioration du fonctionnement nécessaires.

A l'unanimité, il est décidé d'annuler la décision du 8 décembre 2020, de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude « SAFEGE » pour engager un schéma directeur du système d'assainissement du Bourg ; de mandater le Maire pour signer l'offre de maîtrise d'œuvre qui s'élève à la somme H. T. de 29 103.00 € ; de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil départemental du Puy de Dôme ; d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget primitif.

Objet n° 2 : FACTURATION EAU 2021. 2021-45

A l'unanimité, il est décidé de modifier le règlement de l'eau qui entrera en vigueur lors de la facturation 2022 et de charger la commission « Eau-Assainissement » d'étudier ce projet.

Objet n° 3 : AVENANT AU MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE MAGE POUR L'AIRE DE CAMPING-CAR. DE 2021-46

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa décision du 8 décembre 2020, il avait été décidé d'ajourner pour manque d'éléments précis le point concernant l'avenant au marché de l'aire de camping-car proposé par l'entreprise MAGE. A ce jour, il est demandé aux élus de se prononcer à nouveau sur ce sujet et le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner un avis favorable à l'avenant susvisé pour un montant H. T. de 11 086.20 €
- **MANDATE** le maire pour signer le document.

Objet n° 4 : SUBVENTION EN FAVEUR DES TPE-PME. DE 2021-47

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du régime d'aide régionale en faveur des TPE-PME artisanales, commerciales et de services, la Communauté de Communes du Massif du Sancy a signé une convention avec la Région valable jusqu'au 31 décembre 2021. Cette aide financière de la Région est fixée à 20 % des dépenses H. T (2 000 € de plancher et 10 000 € de plafond) ; une aide de la CCMS peut être versée si la commune valide le projet et cofinance à la même hauteur. A l'unanimité il est décidé d'attribuer une subvention de 5% à tous les projets qui seront déposés avant le 31 décembre 2021 par les TPE-PME artisanales, commerciales et de services implantées sur le territoire de la commune.

Objet n°5 : DON MARCEL AMBLARD. DE 2021-48

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Marcel AMBLARD qui souhaite faire don à la commune d'un immeuble à usage de grange cadastré AB 81 sise au Foirail en cette commune et à l'unanimité, l'Assemblée

- **ACCEPTE** l'offre proposée par Monsieur Marcel AMBLARD ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette opération et notamment l'acte notarié.

Objet n°6 : RENOUELEMENT CONTRAT CUI. DE 2021-49

A l'unanimité, il est décidé de renouveler le contrat CUI de Monsieur Alexandre CAMUS pour une durée de six mois à compter du 28 décembre 2021.

Objet n° 7 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS. DE 2021-50

Le prochain recensement de la population débutera le 20 janvier 2022 pour une durée d'un mois. Pour accomplir cette tâche, deux agents recenseurs seront recrutés. Une dotation forfaitaire d'un montant de 991 € étant allouée à la Commune, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le mode de rémunération des agents recrutés. Compte tenu de la diminution de la dotation octroyée par l'État, il est décidé à l'unanimité d'endosser la totalité des charges et de répartir comme suit la dotation :

- 50 % de la dotation sera consacrée à la rémunération nette de l'agent recenseur chargé des écarts ;
- 50 % de la dotation sera consacrée à la rémunération nette de l'agent recenseur chargé du Bourg.

Objet n°8 : DÉCISIONS MODIFICATIVES. DE 2021-51 – 52 – 53

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

**Objet : ALIMENTATION BTS CABINET VÉTÉRINAIRE AUX RIVAUX
CRÉDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
204	2041582	262			Autres groupements - Bâtiments et installatio...	500,00
Total						500,00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
23	2313	215			Constructions	-500,00
Total						-500,00

**Objet : MATÉRIEL INFORMATIQUE
CRÉDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
21	2183	177			Matériel de bureau et matériel informatique	500,00
Total						500,00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
23	2313	215			Constructions	-500,00
Total						-500,00

**Objet : POINT DE LIVRAISON ELECTRICITE TOILETTES PUBLIQUES
CRÉDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
21	2158	188			Autres installations, matériel et outillage t...	1 250,00
Total						1 250,00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
23	2313	215			Constructions	-1 250,00
Total						-1 250,00

Objet n°9 : RÉCUPÉRATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2021 AUPRÈS DES LOCATAIRES. DE 2021-54

A l'unanimité, il est décidé de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 comme suit :

○ SARL Epicerie Maire-Baduel	198.00 €
○ Christian GREGOIRE	92.00 €
○ Jean-Baptiste LOURS	92.00 €
○ Paulette et Max LACHAIZE	133.00 €
○ Martine et Alain BLAVIGNAC	124.00 €
○ Bureau de Poste	185.00 €
○ Audrey MOREL et Géraud GALVAING	70.64 €

Objet n°10 : SOUTIEN AU DÉCLASSEMENT DU RENARD DE LA LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS. DE 2021-55

A l'unanimité, il est décidé de soutenir la motion adressée à la Préfecture par l'association France Nature Environnement 63, demandant le retrait du renard roux de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Il est précisé que ce classement permet sa destruction par tir, déterrage et piégeage toute l'année, sans limitation.

Objet n° 11 : AUTORISATION A MADAME HUGUETTE GREGOIRE POUR OCCUPATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU VILLAGE DE GRAFFAUDEIX. DE 2021-56

A l'unanimité, il est donné autorisation à Madame Huguette GRÉGOIRE d'implanter à titre provisoire et pour une durée de douze mois à compter de ce jour, un abri démontable pour véhicule sur une partie du domaine public au village de Graffaudeix.

Objet n° 13 : RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU CABINET MEDICAL POUR 2022. DE 2021-57

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune loue le cabinet médical à Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour le mettre à la disposition des médecins de Besse et des infirmiers qui assurent des consultations trois jours par semaine. Il convient à ce jour de fixer à la fois le montant du loyer dû à Monsieur VERGNE et le montant de la participation des occupants. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire la convention d'occupation des locaux avec Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour la location de l'ancien cabinet médical sis route de St Genès à raison d'un loyer annuel de 4 000 € et pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **DÉCIDE** de fixer à 300 € mensuels la participation aux charges locatives des occupants comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - Docteurs SUDRE, TOURNADRE et TESTARD 200.00 €
 - Madame Hélène PHÉLUT, infirmière 100.00 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les conventions qui s'imposent.

Objet n° 14 : ÉCHANGE BERNARD GUITTARD/COMMUNE A LA LANDIE : DE 2021-58

A l'unanimité, il est donné pouvoir à Eliane GOY pour signer l'acte notarié en l'étude BLANCHARD-BARTHOMEUF à Vic Le Comte qui concerne l'échange mis en objet.

Objet n° 15 : OFFRE DE PRIME POUR UN PROJET CALORIFUGEAGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE-MAIRIE ET DE LA POSTE : DE 2021-59

A l'unanimité, il est donné un accord au projet mis en objet et mandat au maire pour signer l'offre. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des primes « économie-énergie » et seront facturés à zéro euro.

Objet n° 16 : INFORMATIONS DIVERSES

- **OPÉRATION SOLAIRE DOME** : Dans l'attente de la décision du Parc des Volcans et de la Région pour un financement complémentaire, le projet est reporté.
- **PROJET CRÉATION SIVOM** : Une réunion s'est tenue entre les maires des communes de Picherande, Saint-Donat, Saint-Genès-Champespe, Chastreix et Eglise neuve pour évoquer la création d'un SIVOM qui permettrait de prendre en charge la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2026, date à laquelle les communes ne pourront plus exercer cette compétence.
- **RESTAURATION DE LA CROIX DU FOIRAIL** : Compte-tenu de l'importance du montant du devis, contact sera pris avec l'artisan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.